



**PROVINCE DE QUEBEC
MRC ROBERT-CLICHE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ODILON-DE-CRANBOURNE**

Séance ordinaire du 2 mars 2015

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipale de Saint-Odilon-de-Cranbourne, tenue au 111 rue Hôtel-de-Ville à St-Odilon-de-Cranbourne, le deuxième jour du mois de mars, deux mille quinze, à vingt heures.

Sont présents :

Mesdames les conseillères : Lynda Poulin
Denise Roy
Marjolaine Deblois
Messieurs les conseillers : Patrice Giguère
Alain St-Hilaire
Mario Boily

Tous formants quorum sous la présidence de Monsieur le maire André Labbé.

Est également présente :

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Dominique Giguère.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance

1.1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

2. Administration générale et greffe

- 2.1. Adoption des procès-verbaux de février 2015
- 2.2. Adoption des comptes
- 2.3. Adoption règlement 323-2014 Règlement administratif
- 2.4. Vente pour non-paiement de taxes 9332 35 0916
- 2.5. Dépôt du rapport financier 2014
- 2.6. Fonds dédiés
- 2.7. Affectation solde disponible pour règlement d'emprunt fermé
- 2.8. Transfert du surplus accumulé affecté au surplus accumulé
- 2.9. Autorisation signature contrat cession des chemins
- 2.10. Commandite (Moisson Beauce, Fondation du Cœur Beauce-Etchemin, Unité régionale de loisir et de sport de la Chaudière-Appalaches)
- 2.11. Plan publicitaire compétition hommes forts

3. Aménagement, urbanisme et hygiène du milieu

- 3.1. Demande autorisation CPTAQ Yves Drouin (lot 4 341 202)
- 3.2. Commandes arbres et végétaux 2015
- 3.3. Lumières DEL
- 3.4. Ajout lumières rue des Pins

4. Travaux publics

4.1. Soumission 2015-01 : Travaux asphalte

5. Sécurité public et incendie

5.1. Rapport d'intervention Janvier 2015

6. Loisir et activités culturelles

- 6.1. Gala « Aîné en Or »
- 6.2. Tour de Beauce 10-26-27 juin

- 6.3. OTJ : Subvention annuelle, Commandites Expo-Agricole, Prix Expo-Agricole

7. Varia

8. Période de question

9. Divers

- 9.1. Lecture de la correspondance
9.2. Rapport des organismes

10. Levée de l'assemblée

1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution 1.1-02-03-2015

Il est proposé par Denise Roy et résolu à l'unanimité des membres de ce conseil que l'ordre du jour de cette séance soit accepté avec l'ajout des points 7.1 Rang 10 et 7.2 Entretien trottoirs.

Adoptée

2.1 Adoption des procès-verbaux de février 2015

Résolution 2.1-02-03-2015

Il est proposé par Patrice Giguère et résolu à l'unanimité des membres de ce conseil que les procès-verbaux de février soient adoptés tel que préparé par la directrice générale et secrétaire-trésorière, Dominique Giguère.

Adoptée

2.2 Adoption des comptes

Résolution 2.2-02-03-2015

Il est proposé par Denise Roy et résolu à l'unanimité des membres de ce conseil que la directrice générale et secrétaire-trésorière, Dominique Giguère, soit autorisée à payer la liste des comptes au 2 mars au montant de 288 264,63\$.

Adoptée

2.3 Adoption règlement 323-2014 : Règlement administratif

Résolution 2.3-02-03-2015

ATTENDU QUE le *Règlement sur les permis et certificats* de la Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne a été adopté en juillet 1990;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite remplacer son *Règlement sur les permis et certificats* afin de tenir compte des nouvelles réalités et de mieux répondre aux besoins de la population en matière d'aménagement et d'urbanisme;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné conformément à la Loi lors de la séance du 6 octobre 2014;

ATTENDU QU'un projet de règlement été adopté lors de la séance du 6 octobre 2014;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marjolaine Deblois et résolu à l'unanimité que le *Règlement administratif en matière d'urbanisme* soit adopté.

Adoptée

2.4 Vente de non-paiement de taxes 9332 35 0916

Résolution 2.4-02-03-2015

Il est proposé par Patrice Giguère et résolu à l'unanimité des membres de ce conseil de ne pas envoyer la directrice générale et secrétaire-trésorière pour représenter la municipalité lors de la vente pour non-paiement de taxes à la M.R.C. Robert-Cliche, considérant qu'un acheteur potentiel s'est manifesté et que le montant qui sera offert pour ledit terrain est satisfaisant.

Adoptée

2.5 Dépôt rapport financier 2014

Résolution 2.5-02-03-2015

ATTENDU QUE madame Karine Béland, comptable agréé de la firme Raymond Chabot Grant Thornton, est venue présenter aux membres du conseil les réalisations de la municipalité pour l'année 2014 lors d'une séance de travail du conseil;

ATTENDU QUE les résultats des activités financières de la municipalité démontrent des revenus de fonctionnement de 2 308 605, 00 \$ laissant un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 217 093, 00 \$;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mario Boily et résolu à l'unanimité des membres de ce conseil que les états financiers de l'année 2014 de la municipalité soient acceptés tels que présentés.

Adoptée

2.6 Fonds dédiés

Résolution 2.6-02-03-2015

ATTENDU QUE les résolutions 11C-03-12-2012 et 11A-03-12-2012 ont été adoptées le 3 décembre 2012 pour la création de fonds dédiés pour l'achat d'un camion-citerne et pour la vidange des boues;

ATTENDU QUE des sommes étaient versées annuellement dans chacun de ces fonds, soit de 20 000\$ pour le camion-citerne et 10 000\$ pour la vidange des boues;

ATTENDU QUE le camion-citerne est acheté en 2015;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Patrice Giguère et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

- Qu'un montant de 20 000,00\$ soit transféré annuellement du surplus accumulé non affecté au fond réservé « Boues et étangs aérés » à compter de 2015;
- De remplacer le fond dédié au camion-citerne par un fond dédié aux réparations à venir du Centre Curé Laroche et qu'un montant de 10 000,00\$ soit transféré annuellement du surplus accumulé non affecté au fond réservé « Centre Curé Laroche » et ce, à partir de 2015;

Adoptée

2.7 Affectation solde disponible pour règlement d'emprunt fermé

Résolution 2.7-02-03-2015

Il est proposé par Alain St-Hilaire et résolu à l'unanimité des membres de transférer le montant de 32 648,00\$ affecté aux solde disponibles des règlements d'emprunt fermés au surplus accumulé non affecté puisque ce règlement a été entièrement acquitté en janvier.

Adoptée

2.8 Transfert du surplus accumulé affecté au surplus accumulé

Résolution 2.8-02-03-2015

Il est proposé par Patrice Giguère et résolu à l'unanimité des membres de transférer le montant de 10 000,00\$ réservé au excédent de fonctionnement au surplus accumulé non affecté.

Adoptée

2.9 Autorisation signature contrat cession des chemins

Résolution 2.9-02-03-2015

Il est proposé par Alain St-Hilaire et résolu à l'unanimité des membres de ce conseil d'autoriser le maire, monsieur André Labbé, et la directrice générale, madame Dominique Giguère, à signer le contrat de cessions des chemins.

Adoptée

2.10 Commandite (Moisson Beauce, Fondation du cœur Beauce-Etchemin, Unité régionale de loisir et de sport de la Chaudière-Appalaches)

Résolution 2.10-02-03-2015

ATTENDU QUE Moisson Beauce tint sa campagne annuelle « Demande de don » et que 12 familles de St-Odilon bénéficient de leur soutien;

ATTENDU QUE la Municipalité s'est engagée à contribuer un montant de 1495,00\$ réparti sur une période de 5 ans dans le cadre de la campagne de financement « Au rythme de nos cœurs » de la fondation du cœur Beauce-Etchemin ;

ATTENDU QUE l'Unité régionale de loisir et de sport de la Chaudière-Appalaches demande un soutien financier pour les Jeux du Québec qui se tiendra à Drummondville du 27 février au 7 mars 2015 et qu'une athlète de la Municipalité participe à ces jeux;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Patrice Giguère et résolu à l'unanimité des membres de ce conseil d'accorder une commandite de 150,00\$ à Moisson Beauce, d'effectuer le dernier versement de 299,00\$ à la Fondation du Cœur Beauce-Etchemin et d'offrir un soutien financier de 50,00\$ pour les Jeux du Québec.

Adoptée

2.11 Plan publicitaire compétition d'hommes forts

Résolution 2.11-02-03-2015

ATTENDU QU'une compétition d'hommes forts se tiendra lors de l'Exposition agricole et forestières 2015;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marjolaine Debloiset résolu à l'unanimité des membres de ce conseil d'allouer un budget de 8 500,00\$ pour de la visibilité lors de cet évènement et de la publicité sur le réseau RDS.

Adoptée

3.1 Demande d'autorisation CPTAQ Yves Drouin (lot 4 341 202)

Résolution 3.1-02-03-2015

ATTENDU QU'une demande de M. Yves Drouin a été reçue à la municipalité et que cette demande vise la vente d'une partie du lot 4 341 202 à son voisin qui est producteur agricole;

ATTENDU QUE la partie visée par la vente est déjà une terre agricole utilisée pour la culture du foin ou de céréales;

ATTENDU QUE la superficie totale du lot visé est de 64, 51 hectares et que la partie du lot vendu aurait une superficie de 19 hectares;

ATTENDU QUE, selon les cartes de potentiel des sols de l'ARDA, le potentiel des sols du lot visé est de classe cinq avec limitation due aux sols pierreux et au relief et

de classe cinq avec limitation due aux sols pierreux et à la surabondance d'eau, l'une et l'autre occupant le terrain dans les proportions de 60 % et 40% respectivement;

ATTENDU QU'acquiescer à la présente demande ne causerait pas de préjudice supplémentaire aux milieux agricoles et forestiers environnants;

ATTENDU QUE le projet est conforme aux orientations municipales;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Denise Roy et résolu à l'unanimité des membres de ce conseil que la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'approuver la demande de monsieur Yves Drouin.

Adoptée

3.2 Commande arbres et végétaux 2015

Résolution 3.2-02-03-2015

Il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres de ce conseil de commander 300 arbres à 1.70\$ chacun auprès du Conseil de bassin de la rivière Etchemin (CBE) comme l'an dernier. Cette commande sera composée des essences suivantes : Épinette blanche, Pin blanc, Érable à sucre et Chêne rouge. Ces arbres seront distribués gratuitement au citoyen de la Municipalité au bureau municipal

Adopté

3.3 Lumières DEL

Résolution 3.3-02-03-2015

ATTENDU QU'une subvention est offerte actuellement par Hydro-Québec pour le remplacement des luminaires du réseau d'éclairage public;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mario Boily et résolu à l'unanimité des membres de ce conseil de demander des soumissions pour le remplacement des lumières de notre réseau d'éclairage public pour des lumières DEL équivalents à 200 watts par appel d'offres sur invitation tel que requis par la loi.

Adoptée

3.4 Ajout lumières rue des Pins

Résolution 3.4-02-03-2015

Il est proposé par Marjolaine Deblois et résolu à l'unanimité des membres de ce conseil d'adresser une demande chez Hydro-Québec pour l'installation de 3 lumières de rue, soit à la hauteur du 606, 614 et 620 rue des Pins et d'accepter les coûts reliés à cette demande.

Adoptée

4.1 Soumission 2015-01 : Travaux asphalte

Résolution 4.1-02-03-2015

ATTENDU QU'un appel d'offre a été publié sur SEAO pour des travaux de pavage sur 1.9 km dans le rang 1 Est;

ATTENDU QUE les résultats sont les suivants :

Soumissionnaire	Prix
Pavages Abénakis	215 452.80 \$
Pavages Sartigan	217 651.64 \$
Construction BML	236 953.99 \$
P.E. Pageau	253 787.77 \$
Gilles Audet Excavation	253 861.42 \$

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Denise Roy et résolu à l'unanimité des membres de ce conseil d'accorder le contrat à Pavages Abénakis au montant de 215 452,80\$.

Adoptée

5.1 Rapport d'intervention Janvier 2015

Résolution 5.1-02-03-2015

Il est proposé par Patrice Giguère et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil d'accepter le rapport mensuel de janvier du service incendie tel que présenté par le directeur incendie, Robert Ruel.

Adoptée

5.2 Rapport annuel du schéma de couverture de risque

Résolution 5.2-02-02-2015

Il est proposé par Patrice Giguère et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil d'accepter le rapport annuel du schéma de couverture de risque du service incendie tel que présenté par le directeur incendie, Robert Ruel.

Adoptée

6.1 Gala « Aîné en Or »

Résolution 6.1-02-03-2015

Il est proposé par Patrice Giguère et résolu à l'unanimité des membres de ce conseil de participer pour un montant de 50,00\$ à l'achat d'une gerbe de fleurs pour notre citoyenne aînée 2015, soit Mme Mariette Vachon.

Adoptée

6.2 Tour de Beauce 10-26-27 juin

Résolution 6.2-02-03-2015

Il est proposé par Mario Boily et résolu à l'unanimité des membres de ce conseil d'autoriser le Tour de Beauce le 10 juin prochain ainsi que le Chamionnat canadien élite Femmes et Hommes les 26 et 27 juin à circuler en boucles sur les rangs 4 et 6 de la Municipalité.

Adoptée

6.3 OTJ : Subvention annuelle, commandite Expo-Agricole, Prix Expo-Agricole

Résolution 6.3-02-03-2015

Il est proposé par Marjolaine Deblois et résolu à l'unanimité des membres de ce conseil d'accorder comme les années passées:

- la subvention annuelle de 30 000,00\$ à l'OTJ de Saint-Odilon;
- une commandite de 2000,00\$ à l'Expo-Agricole et forestières;
- Cinq prix de 100,00\$ pour le tirage de prix se déroulant lors de l'Expo-Agricole.

Adoptée

7.1 Rang 10

Un citoyen s'interroge à savoir la nécessité d'une lumière à l'intersection du rang 10 et de la route 275. Le conseil lui explique qu'une demande a déjà été envoyée au Ministère des Transports.

7.2 Entretien trottoirs

Un citoyen demande à la Municipalité de revoir ses méthodes pour le déneigement des trottoirs. Des vérifications seront faites.

8. Période de questions

Aucune question.

9.1 Lecture de la correspondance

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait la lecture de la correspondance.

9.2 Rapport des organismes

Les conseillers concernés font un rapport des organismes : l'O.T.J., le H.L.M. et le Centre Curé Larochelle.

10.1 Levée de l'assemblée

Résolution 10.1-02-02-2015

Il est proposé par Mario Boily que la séance soit levée à 21h05.

Adoptée

Je, André Labbé, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

André Labbé,
Maire.

Dominique Giguère,
Directrice générale,
Secrétaire-trésorière.